



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 1^{er} février 2010

PREAVIS N° 324/2010

Demande de crédit pour la réfection des places de stationnement des Mosses

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Ce préavis a pour objet une demande de crédit pour la réfection des places de stationnement comprises dans la partie droite de la chaussée traversant le Col des Mosses (entrée côté Château-d'Oex) depuis le chemin de La Cherne et jusqu'à l'ancien cabinet médical.

2. Rappel

En 1995, le Conseil communal a accordé, au travers du préavis 137/1995, un crédit de Fr. 210'000.- destiné au financement d'une première étape de la réfection des places de stationnement des Mosses, secteur local du feu – station de départ de feu la télécabine du Pic Chaussy.

3. Situation actuelle

Aujourd'hui il est temps de passer à la réfection des places sises sur l'aire mentionnée au point 1, leur structure étant fortement dégradée. En plus des nombreuses fissures existantes, nous constatons la présence de trous relativement importants. Des travaux ponctuels ont été réalisés ces dernières années afin d'obturer ces trous, mais force est d'admettre que cette solution trouve ses limites. En effet, ces trous réapparaissent pour ainsi dire systématiquement à la sortie de la période hivernale.

Si l'on se réfère aux statistiques de stationnement, ce sont plusieurs dizaines de milliers de véhicules qui ont stationné sur ces places. Nous devons donc admettre que l'usure due au temps et à une intense utilisation justifie l'investissement que la Municipalité entend consacrer à cet objet.

De plus, bien des stations envient encore la situation extrêmement favorable des Mosses à ce sujet. Il convient par conséquent de maintenir cet avantage logistique en parfait état afin de continuer à offrir à nos villégiateurs une qualité de stationnement sans reproche.

Enfin, et bien que cela puisse éventuellement apparaître comme étant mineur, l'aspect soigné de ces places contribue au label de qualité que la station des Mosses s'efforce de maintenir.

4. Coût

Des entreprises spécialisées ont été approchées en vue de l'établissement de devis. L'investissement à consentir est estimé à Fr. 200'000.- pour une surface de 5'700 m² et comprend plusieurs étapes, notamment le fraisage, le balayage, l'épandage et la pose d'un ACT de 5 cm d'épaisseur, y compris cylindrage.

5. Financement

Ces travaux nécessitent d'être financés par un emprunt dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal. Rappelons que la présente proposition d'investissement apparaît dans le plan ad hoc joint au projet de budget 2010.

L'investissement sera amorti sur 15 ans.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal no 324/2010 du 1^{er} février 2010,
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des places de stationnement des Mosses ;**
- **d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 200'000.- ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur 15 ans.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>La Syndic</p>  <p>Annie Oguey</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>Isabelle Mermod Gross</p>
---	--	---

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 février 2010